

Informations Communales

01/2020

Diffusion à l'ensemble
de la commune

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



Assemblée communale

Assemblée communale du 21 janvier 2020, 20.00 h Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019.
2. Budget 2020
 - a) Budget d'investissements: prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement concernant les objets suivants:
 - Automatisation des réseaux d'eau: fr. 160'000.—
 - b) Compte de résultat: prendre connaissance et approuver le budget 2020, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée et le budget 2020 sont déposés publiquement au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés, ainsi que sur le site Internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 8 janvier 2020

www.closdudoubs.ch

administration@closdudoubs.ch

Page | 1/1

Informations Communales

01/2020

Diffusion à l'ensemble
de la commune

Administration communale – Case postale 117 – 2882 St-Ursanne – 032 461 31 28



Assemblée communale

Assemblée communale du 21 janvier 2020, 20.00 h Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 11 décembre 2019.
2. Budget 2020
 - c) Budget d'investissements: prendre connaissance, approuver et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement concernant les objets suivants:
 - Automatisation des réseaux d'eau: fr. 160'000.—
 - d) Compte de résultat: prendre connaissance et approuver le budget 2020, fixer la quotité de l'impôt et le prix des taxes communales
3. Divers.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée et le budget 2020 sont déposés publiquement au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés, ainsi que sur le site Internet communal. Les demandes de compléments ou de modifications du procès-verbal pourront être formulées lors de l'Assemblée.

Saint-Ursanne, le 8 janvier 2020

www.closdudoubs.ch

administration@closdudoubs.ch

Page | 1/1